



Permis de construire: mention d'emprise publique

Par **cilaos84**, le **15/11/2008** à **16:28**

sur l'arrêté d'acceptation d'un permis de construire délivré par la commune, doit-il être fait obligatoirement mention/rappel de l'existence sur le terrain concerné d'une emprise publique inscrite au POS ?

Merci.

Meilleures salutations.